

Formation T301 : « Programmer et suivre des travaux en copropriété »

Titre : Programmer et suivre des travaux en copropriété

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les différents acteurs mobilisés dans un projet de travaux engagés par une copropriété.
- Distinguer les différentes étapes du projet.
- Reconnaître et différencier les diagnostics techniques.

Prérequis : Connaître le fonctionnement général d'une copropriété ; le rôle de l'assemblée générale, du conseil syndical et du syndic.

Public : Accompagnateurs de copropriétaires, conseillers info-énergie, agents territoriaux, opérateurs ANAH, AMO MaPrimeRénov, Administrateurs ad hoc, Administrateurs provisoires

Effectif : Minimum 2 participants – Maximum 12 participants

Modalité et délais d'accès :

Retrouvez les dates des prochaines sessions sur www.copropriete-formation.fr

Inscription sur la page de la formation de notre site web : <https://copropriete-formation.fr/fiche-formation.php?id=T301>

ou contact par mail à : contact@copropriete-formation.fr

Pour participer à cette session, les participants doivent s'inscrire au moins 20 jours avant le début de la formation.

Durée : 1 jour (7 heures)

Format : Présentiel et distanciel - inter-entreprise ou intra entreprise.

Intervenant : Expert de l'ARC

Méthodes et moyens pédagogiques :

La formation s'organise autour de huit jours de formation construits sous forme de cours pratiques : exposés théoriques, exercices pratiques sur documents, mises en situation et études de cas concrets.

En début de parcours, une journée est consacrée à la méthodologie : méthode de travail, méthode d'identification des problèmes à résoudre et méthode de rédaction du rapport. Nous prévoyons également une journée de mise en situation où les participants peuvent accompagner un contrôleur confirmé chez un syndic, afin de se familiariser avec les méthodes de travail d'ARC-SERVICES.

À l'issue de la formation, des guides et/ou dossiers techniques complémentaires sont transmis aux participants.

Modalités d'évaluation :

-Avant la formation, une évaluation des prérequis des participants est réalisée (questionnaire, quiz...). Tout au long de la formation, le formateur valide la progression pédagogique des participants à l'aide d'outils d'évaluation (test, questionnaire etc..).

-À l'issue de la formation, les participants complètent un questionnaire d'évaluation des acquis de la formation – évaluation à chaud).

Les compétences acquises sont validées par la rédaction d'un rapport de contrôle d'une copropriété

-3 à 6 mois après la formation l'entreprise complète un questionnaire (à froid) sur la mise en pratique des acquis.

Tarif : 1440€ net de taxe par participants en inter | Sur devis en Intra

Personne en situation de Handicap : Contacter notre référente handicap Mme BEN AHMED institut-formation@copropriete-formation.fr.

Contenu pédagogique

I) Opération de travaux en copropriété

- 1) Qu'est-ce qu'une opération de travaux en copropriété ?
- 2) Qui sont les acteurs ?
 - Copropriétaires
 - Syndic de copropriété
 - Conseil syndical
 - Prestataires
- 3) Quelles sont les grandes étapes ?
 - Identification des besoins et établissement d'un plan pluriannuel de travaux.
 - Conception du projet.
 - Prise de décision par l'assemblée générale des copropriétaires.
 - Exécution des travaux.
 - Réception des travaux par les copropriétaires.
 - Gestion des éventuelles contestations.

II) Étapes du projet

- 1) Définition des besoins
 - Réalisation d'un état des lieux technique de l'immeuble.
 - Établissement d'un plan pluriannuel de travaux en fonction des besoins identifiés.
- 2) Conception
 - Élaboration du projet de travaux en collaboration avec des professionnels (architectes, ingénieurs, etc.).
- 3) Décision
 - Convocation et organisation d'une assemblée générale des copropriétaires pour soumettre le projet de travaux au vote.
- 4) Exécution
 - Sélection des entreprises et lancement des travaux conformément au projet approuvé.
- 5) Réception
 - Vérification de la conformité des travaux réalisés par rapport au projet initial.
- 6) Contestation
 - Gestion des éventuelles contestations des copropriétaires concernant la qualité ou la conformité des travaux réalisés.

III) Diagnostics pour repérer les dangers et préserver la santé

1. Amiante : Réalisation d'un diagnostic amiante pour identifier la présence éventuelle d'amiante
2. Plomb : Réalisation d'un diagnostic plomb pour détecter la présence de plomb